



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 10372

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les craintes formulées par les agents généraux d'assurances vis-à-vis du projet du Gouvernement visant à permettre à La Poste de vendre des produits d'assurance dommages. Représentant 17 000 agents et plus de 35 000 collaborateurs, ce secteur d'activité des assurances se verrait fortement fragilisé par la mise en oeuvre d'un tel projet. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière et de veiller tout particulièrement à ne pas ruiner ces petites et moyennes entreprises d'assurance.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a été amené à examiner une demande de La Poste tendant à élargir son offre à l'assurance-dommage. Après réflexion, l'extension d'activité souhaitée n'a pas été jugée opportune dans les circonstances actuelles pour des raisons tenant notamment à la situation économique du secteur. Dans le domaine des assurances de personnes, la définition pour les prochaines années des orientations de La Poste, acteur important du marché de l'assurance-vie, entre dans le cadre des réflexions actuellement menées à l'occasion de la négociation du prochain contrat d'objectifs et de progrès de l'établissement. Le Parlement sera bien entendu informé des résultats de ces discussions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10372

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 782

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1345